

Le 11 janvier 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 11 janvier 2016 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère  
Mme Micheline Lepage, conseillère  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère  
M. Réjean Rioux, conseiller  
M. Maurice Vaney, conseiller  
M. Gilbert Larrivée, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, et M. Benoit Rheault, greffier.

Deux citoyens assistent à l'assemblée.

# 13 140

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,  
Appuyé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

# 13 141

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 14 ET 17 DÉCEMBRE 2015**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par Gilbert Larrivée,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 de même que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

# 13 142

### **3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE DÉCEMBRE 2015**

**Il est proposé par Réjean Rioux,  
Appuyé par Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de décembre 2015 au montant total de 290 798,13 \$.

**ADOPTÉE**

### **4. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 811**

Le greffier dépose, conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement no 811 décrétant une dépense de 8 400 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation du projet «Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux». La procédure s'est tenue le 22 décembre 2015. Ce certificat mentionne que ledit règlement no 811 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter puisqu'aucune demande n'a été reçue afin qu'un scrutin référendaire soit tenu.

# 13 143

### **5. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN TÉLÉPHONIE IP**

**Il est proposé par Maurice Vaney,  
Appuyé par Réjean Rioux,  
Et résolu unanimement,**

**Que:** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à conclure et signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente intermunicipale avec la MRC des Basques et les municipalités de Sainte-Rita et de Saint-Clément concernant l'élaboration et la réalisation de travaux d'implantation de la téléphonie sur IP en vue d'assurer la desserte de corporations municipales faisant partie de la MRC dont la Ville de Trois-Pistoles;

**Que:** Le Conseil autorise M. Rioux, maire, et Mme Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout autre document (ex. addenda) qui serait nécessaire au bon fonctionnement de cette entente et qui serait dans l'intérêt de la Ville ;

**Que:** Le Conseil autorise, par cette entente, la délégation de compétence à la MRC nécessaire pour que cette dernière réalise l'entente, soit à l'égard des travaux et services touchant les équipements en commun de la téléphonie IP;

**Que:** Le Conseil autorise le paiement à la MRC d'une somme de 6 105 \$, soit la participation de la Ville pour l'achat des équipements en commun.

**ADOPTÉE**

# 13 144

### **6. ENTENTE AVEC LE CLUB CANIN DU BAS-ST-LAURENT INC.**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par Marie Leblanc,  
Et résolu unanimement,**

**Que:** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Frédéric Jean, directeur des Loisirs, à conclure et signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente avec le Club canin du Bas-St-Laurent inc. ayant pour objet la location de l'Aréna Bertrand-Lepage les 6, 7 et 8 mai 2016 pour la tenue de l'exposition canine.

**ADOPTÉE**

# 13 145

### **7. ADOPTION DU PLAN D'ACTION «MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS»**

**ATTENDU QU'**en 2013, huit municipalités de la MRC des Basques ont manifesté l'intérêt de se doter d'un plan d'action municipal pour les aînés et d'une politique MRC «Municipalité amie des aînés» (MADA);

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles souhaite améliorer la qualité de vie des personnes âgées de son territoire;

**ATTENDU QUE**, par l'adoption de la résolution no 12 583 le 10 juin 2013, la Ville de Trois-Pistoles a pris part à la démarche collective MADA;

**ATTENDU QU'**il était alors convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité aurait ses propres actions locales;

**ATTENDU QU'**au cours des deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC des Basques, notamment dans la municipalité de Trois-Pistoles;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le plan d'action de Trois-Pistoles 2016-2019 dans le cadre de la démarche «Municipalité amie des aînés» (MADA).

**ADOPTÉE**

# 13 146

### **8. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016**

**Il est proposé par Gilbert Larrivée,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Frédéric Jean, directeur du service des loisirs, à présenter un projet EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016 concernant l'embauche d'étudiants nécessaires au déroulement des activités estivales de la Ville de Trois-Pistoles. M. Jean est autorisé également à signer tous les documents nécessaires au dépôt et au suivi de cette demande auprès de Service Canada pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles.

**ADOPTÉE**

# 13 147

### **9. DON ET SUBVENTION**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Maurice Vaney,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise le versement d'une aide financière de 437,50 \$ à l'organisme la «Maison des Jeunes de Trois-Pistoles» pour aider à l'organisation d'un match de hockey amical «Les hauts contre les bas» le 18 décembre 2015, et ce, conformément au protocole convenu avec la Ville, ce dernier ayant été signé pour et au nom de la Ville par M. Frédéric Jean, directeur du service des loisirs.

**ADOPTÉE**

### **10. PÉRIODE DES QUESTIONS :**

Les questions ont porté sur le projet de réfection des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux.

# 13 148

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu à l'unanimité,**

**Que :** La séance soit levée. Il est 19 h 45.

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux**  
**Maire**

**Benoit Rheault**  
**Greffier**